

Pour vous aider à développer votre portefeuille de partenaires et clients,

ADVANCITY partenaire de l'événement,
vous invite sur le salon **SMART CITY +
SMART GRID** – Paris, Porte de Versailles



Les 8 et 9 novembre 2016

Smart City + Smart Grid, c'est :

Dans un contexte d'urbanisation croissante, les villes et les territoires doivent optimiser leur fonctionnement tout en réduisant leurs coûts. Des transports à l'approvisionnement en énergie, de la gestion des déchets aux services urbains innovants, tous les secteurs sont concernés.

Pour sa deuxième édition, l'événement SMARTGRID-SMARTCITY se tient en même temps à IBS (Intelligent Building Systems) : sur 2 jours, retrouvez les applications, solutions et innovations en haut et très haut débit, les réseaux intelligents pour les villes et les territoires, l'efficacité énergétique et les bâtiments intelligents.



Les avantages du stand d'ADVANCITY

- Bénéficier d'un espace individuel au sein d'un stand collectif sous la bannière d'ADVANCITY.
- Profiter d'une forte identité visuelle.
- Assurer la visibilité de votre entreprise via les outils de communication dédiés d'ADVANCITY.

Votre participation :

Je soussigné(e) (Nom/ Prénom/ Fonction)

.....

Confirme mon engagement à participer au Salon Smart City+Smart Grid sur le stand advancity® selon la formule proposée* :

Forfaits	Tarif organisateur	Tarif Adhérent PME d'ADVANCITY*	Tarif PME francilienne Non-adhérent advancity®
Stand individuel clé en main de 6m ²	4 400 € HT (soit 5 280 € TTC)	3 500 € HT (soit 4 200 € TTC)	4 200 € HT (soit 5 040 € TTC)

**adhérents à jour de cotisation depuis un an*

Bulletin d'inscription Smart City + Smart Grid – 8 et 9 novembre 2016

A retourner avant le 21 juin 2016

Attention le nombre de places étant limité, seules les 3 premières confirmations seront prises en compte.

Société :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Contact (Nom/ Prénom/ Fonction) :
.....

Téléphone :

Mail :

Votre entreprise :

N° Siret :

Site web :

Effectifs : Chiffre d'affaires :

Présence à l'international (pays cibles) :
.....

Activité en français :
.....
.....
.....

Vos innovations :
.....
.....
.....

- Je souhaite obtenir des renseignements sur l'hébergement et le transport.

Modalités d'inscriptions :

- Je joins un chèque d'acompte de 1 750 € HT (soit 2 100 € TTC) avec mon bulletin d'inscription avant le 21 juin 2016 à l'ordre d'ADVANCITY. Solde dû impérativement au 1^{er} juillet 2016 sous peine d'annulation du stand.

N° chèque :

Banque :

Montant :

- J'opte pour un règlement par virement bancaire* de 1 750 € HT (soit 2 100 € TTC) d'acompte avec mon bulletin d'inscription avant le 21 juin 2016 à l'ordre d'ADVANCITY. Solde dû impérativement au 1^{er} juillet 2016 sous peine d'annulation du stand.

Le **A**

- J'ai lu et j'accepte les [conditions générales de vente consultables en ligne](http://bit.ly/1BM3O8e) (http://bit.ly/1BM3O8e)

Signature et cachet de l'entreprise

***UTILISER EXCLUSIVEMENT LES COORDONNEES BANCAIRES CI-DESSOUS**

Agence : BNP PARIBAS IDF CENTRE AFFAIRES - Code Banque : 30004, Code Agence : 03130, N° de compte : 00010721729, Clé RIB: 65, IBAN : FR76 3000 4031 0107 2172 965 Préciser : **Smart City + Smart Grid, 2016**

Pour participer au Salon Smart City + Smart Grid, merci de nous retourner le bulletin d'inscription ainsi que la déclaration des aides placées sous les règlements *des minimis* dûment complétés et votre règlement

par mail à amelie.achard@advancity.eu

ou par courrier à l'adresse suivante :

ADVANCITY, Pôle de compétitivité Ville et Mobilité Durables
6- 8 Avenue Blaise Pascal,
Champs-sur-Marne
77455 Marne-la-Vallée Cedex 2
Tél : 01 45 92 65 52

Avant le 21 juin 2016 :

Les documents ci-joints dûment remplis et signés :

- Le bulletin d'inscription
- Le règlement par chèque ou virement bancaire
- L'attestation de minimis

Modalités d'inscription :

- Retourné en temps et en heure complet, soit composé de ce bon d'engagement signé et tamponné.
- Les entreprises souhaitant s'inscrire devront être obligatoirement des PME au sens européen, être franciliennes et faire partie de la filière des éco-activités.
- L'inscription sera définitive lorsque les entreprises auront rempli et envoyé la fiche de minimis à ADVANCITY, et qu'ADVANCITY aura reçu le règlement par chèque ou virement.
- Le non-respect de ces modalités annulera l'inscription à l'événement.
- Pour rappel, votre inscription ne sera effective qu'à réception de tous ces éléments.

Vos contacts :

Amélie ACHARD
Chargée de mission affaires internationales
Tél : 01 45 92 60 87
amelie.achard@advancity.eu

Les conditions de participation à la mission advancity® :

Cette opération bénéficie d'un financement de la Région Ile-de-France à destination des PME. A ce titre, et compte-tenu de la réglementation européenne relative au respect de la concurrence entre les entreprises, la subvention octroyée par la Région Ile-de-France s'inscrit dans le cadre du régime de financement dit « *de minimis* ».

**DECLARATION DES AIDES PLACEES SOUS LE REGLEMENT *de minimis*
CE n° 1407-2013 du 18 décembre 2013**

Nom de l'entreprise :

Désignation de l'opération collective faisant l'objet d'une requalification :
.....

Référence du courrier du porteur :

Ensemble des aides de *de minimis*¹⁰ reçues au cours de l'exercice fiscal en cours au et des deux exercices fiscaux précédents :

Dates de l'attribution de l'aide de <i>de minimis</i>¹²	Forme de l'aide (subvention, prêt, garantie, avance remboursable, etc...)	Objet de l'aide	Montant de l'aide (en euros)
TOTAL			

Je soussigné(e), (*Nom et qualité*)certifie sur l'honneur l'exactitude et l'exhaustivité des informations rapportées ci-dessus.

Date :

Cachet de l'entreprise

Signature :

¹⁰ Les aides *de minimis* constituent une catégorie particulière d'aides publiques pour les entreprises. Les pouvoirs publics qui allouent des aides *de minimis* ont l'obligation d'informer les entreprises bénéficiaires, du caractère de *de minimis* des aides attribuées. Le montant maximum d'aide *de minimis* est de 200 000 € par entreprise sur 3 exercices fiscaux.

¹² Si vous avez reçu une aide *de minimis* cette aide a dû vous être notifiée par courrier par l'autorité publique attributaire (Etat, collectivités locales, établissements publics, agences...). Vous ne devez donc pas comptabiliser dans ce montant les aides qui ne sont pas allouées au titre du règlement *de minimis*